

MAISON  
L'Imprimerie  
N<sup>o</sup> 501  
18 2

2<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 41 10 Cent. le Numéro. 23 Novembre 1883

# L'ANTI-MATÉRIALISTE

ORGANE DU MOUVEMENT DE LA LIBRE-PENSÉE RELIGIEUSE  
ET DU SPIRITUALISME MODERNE  
PARAISANT LE 8 ET LE 23 DE CHAQUE MOIS



*Naître, mourir, renaitre  
encore progresser sans cesse,  
telle est la loi.*

*Gouverne-toi toi-même dans  
toutes les sphères de ton acti-  
vité. Sois ton prêtre et ton  
roi.*

Directeur : **P. VERDAD**

BUREAUX : 110, Grande-Rue, Le MANS (Sarthe).

Annonces : 1 fr. la ligne | Abonnement : Un an 5 fr. | Réclame : 1 fr. 50 la ligne

SOMMAIRE : 1. *Celui qu'attendent les belles âmes* (P. Verdad).  
— 2. *Ligue française du Droit des Femmes*. (Léon Richer)  
— 3. *La Fête des Morts*.

## CELUI QU'ATTENDENT LES BELLES AMES

Quand ils eurent chassé et lentement conduit au rivage le fils de leurs rois avec les deux rois qui étaient sa progéniture, ils appelèrent les docteurs de la loi et leur dirent : — « Nous maudissons ce vieillard obstiné ; car prétextant que nous étions un peuple fougueux qui va toujours courant se briser contre les rochers, il voulait nous mettre autour du corps une ceinture étroite et nous attacher aux pieds un boulet. C'est vous qui nous avez excité contre lui et contre sa race ; nous vous prions de nous rendre heureux ; car nous souffrons dans notre chair et dans notre esprit, dans la chair et dans l'esprit de nos fils et de

nos filles. — Si vous êtes venus dans nos ateliers, vous avez vu ces masses de fer embrasé que nous retirons des fournaies et que nous jetons entre les dents des cylindres qui tournent plus vite que ne va le vent. Il en jaillit un flot de lait de feu qui s'écoule par bouillons et qui se répand dans l'air en gouttes étincelantes, et le fer sort des dents du cylindre prodigieusement amaigri. En vérité nous sommes comprimés comme ces masses de fer. — Si vous êtes venus dans nos ateliers, vous avez vu ces câbles des mines, enroulés autour d'une roue, qui vont chercher à douze cents pieds de profondeurs des blocs de pierre ou des montagnes de charbon. La roue crie sur son essieu, le câble s'allonge sous son énorme charge. Nous sommes tirés comme le câble ; mais nous ne crions pas comme la roue, car nous sommes patients autant que forts. — Grand Dieu ! qu'ai-je fait ? dit le peuple, abimé de douleur comme le roi David ; qu'ai-je fait pour que mes fils les plus vigoureux deviennent de la chair à canon, et que mes filles les plus belles deviennent de la chair à prostitution ? — La vigueur est-elle donc si abondante qu'on en ait à paralyser ? La beauté est-elle donc si commune en vos parages qu'on en comble des bourbiers. »

Les docteurs de la loi se mirent donc à dire : « En vérité ce peuple souffre cruellement, qu'allons-nous faire pour lui ! » — Ils firent un roi, et griffonnèrent un papier. — Ils appelèrent ce papier *charte-vérité*. Les premiers mots étaient : *Tous les Français sont égaux devant la loi.*

Ils dirent : « Que cet écrit soit un gage de con-

corde et d'union ! » Et aussitôt il s'éleva une grande dispute parmi eux ; et, après s'être violemment accusés les uns les autres, ils se séparèrent.

Cependant d'autres vinrent à leur place. Ceux-ci furent salués par les acclamations de la multitude. On disait dans les journaux, dans les salons et dans les rues, que l'heure de la prospérité avait sonné. Leur premier mot fut : « Nous sommes une assemblée géante ; Napoléon nous vient au genou. En s'élançant de tous ses muscles il n'a pu planer que sur les Pyramides ; en se haussant sur la pointe du pied il n'a pu graver son nom que sur les cîmes du Simplon et du Mont-Cenis. »

Leurs amis répétèrent : « C'est une assemblée de géants. »

Cependant les faiseurs de Lois, après s'être ainsi annoncés, s'assirent sur leurs bancs, et pendant six mois ils parlèrent abondamment sans s'écouter les uns les autres. — Et comme du dehors un grand nombre de voix leur rappelaient la détresse publique, ils se mirent un jour d'accord, afin d'accomplir une grande œuvre ; et, après mure délibération, ils vinrent proclamer, en face du peuple, ô prodige du génie ! *un règlement sur la visite des voitures* par les commis des barrières, résultat sublime de leur touchante harmonie. — Ce qu'ayant fait, ils furent essoufflés et se reposèrent tout comme s'ils eussent arraché de leurs racines profondes, d'une main le Mont-Blanc au milieu des Alpes, de l'autre le Mont-Perdu au milieu des Pyrénées, et que les émiettant entre leurs doigts, ils en eussent semé

la poussière dans les vallées, du nord au midi, afin d'établir une chaussée superbe entre les peuples du midi et les peuples du nord, de Cadix à Saint-Pétersbourg. Qui peut croire que cette comédie doive encore durer ! Les peuples sont-ils donc encore des enfants au berceau qu'on endort par un vain babillage !

Il faut d'autres vertus que celles de notre temps pour aller ramasser une nation qui s'est perdue dans les précipices, et pour la porter à travers les roches, les marécages et les sables, sur une terre de salut.

D'où viendra-t-il ce Messie de gloire et d'amour qui, passant comme le Samaritain auprès de la France en pleurs, descendra pour la relever et la faire asseoir à ses côtés sur son char de triomphe ? Il n'aura pas consumé sa vie à humer nonchalamment l'air au milieu de ses près, de ses champs, de ses vignes. Son souverain bonheur ne sera pas de s'ébattre tout doucement au coin du foyer domestique : sa famille sera l'humanité, pour domaine il lui faudra le monde.

Le jour approche où, aux yeux de tous, un homme apparaîtra dont la vue fera tressaillir les peuples. A son approche les puissantes cités, la ville de César et d'Hildebrand, celle d'Alexandre de Macédoine, celle de Constantin, celle des Tzars, se lèveront saisies de respect comme des filles devant leur père. Du milieu des monceaux de décombres qui marquent la place où fut Babylone, Sémiramis montrera sa tête pour regarder passer le libérateur. Les villes le salueront et il les saluera par un nom nouveau. Au dessus de leur tête

il dressera un phare éblouissant de science, pour ellès il parera la terre de toutes les merveilles de l'industrie, pour elles il embaumera l'air des parfums de l'amour et des arts. De son doigt comblant les vallées en abaissant les monts, il tracera entre elles des voies rapides, afin qu'elles soient unies et qu'il n'y ait bientôt qu'une *vie*, qu'une *foi*, qu'un *chef* pour toute la terre.

Emancipateur pacifique, il parcourra le monde, distribuant l'affranchissement au prolétaire et à la femme ; car à sa voix la femme ne répondra que des paroles de vérité, et le mensonge c'est l'esclavage.

Michel CHEVALIER.

Quelle belle page que celle que nous venons de lire ! Il y a pourtant un demi-siècle qu'elle a été écrite par l'une de ces valeureuses et énergiques âmes de l'école de St-Simon, par l'un de ces prophètes de 1830. Ne dirait-on pas qu'elle a été inspirée pour signaler les maux présents et les espérances sociales des spirites ? La plupart des hommes ignorent où ils vont ; ils n'aperçoivent pas la pente rapide sur laquelle ils glissent vers un gouffre béant : la folie de l'erreur et du vice les rend aveugles.

C'est pourquoi il est temps que les meilleurs, ceux qui sont restés purs dans notre société corrompue, il est temps, disons-nous, que les plus parfaits se groupent pour organiser *le parti* du lendemain de la révolution. Il faut que nous préparions les lois fondamentales de la société que nous serons appelés à organiser.

Oui, nous aussi, spirites, libres-penseurs religieux, socialistes de l'école éminente de Fourier, nous attendons le Génie qui doit, par sa parole et ses actes, être le chef spirituel de la famille nouvelle, de l'Eglise politique, religieuse et sociale dans laquelle viendront prier tous les peuples de la terre. Ce Génie qu'attendent les penseurs et les âmes libres groupera les Esprits supérieurs venus en mission pacifique parmi les hommes ; il viendra apporter aux terriens une Révélation nouvelle : « Cette révélation commence à se produire. Elle n'est pas le fait d'une seule époque et ne sera pas contenue dans un seul livre inspiré par la pensée isolée d'un peuple ou d'une race. C'est l'esprit divin soufflant de tous côtés à la fois et se manifestant par la parole de tous les grands et bons esprits qui ont vécu ou vivent encore sur la terre. Peuples, faites silence, c'est *la Bible de l'humanité* qui s'écrit en ce moment, et le règne de l'Esprit qui commence.

Avec la nouvelle révélation, doivent disparaître toutes les divisions de couleurs et de race, de castes et de classes, de peuples et de nations.

Rien ne sera perdu cependant de ce qui a été apporté par les révélations antérieures.

Mais *les vedas et la Bible*, *les lois de Manou* et *celles de Zoroastre*, *les préceptes du Bouddha* et *ceux du Christ* ne sont, comme les travaux des grands philosophes et les conquêtes de la science, que les matériaux de la synthèse religieuse, que l'intelligence humaine n'a cessé de construire pour en faire le corps, c'est-à-dire l'organisme social d'une humanité majeure, d'une humanité

ayant conscience d'elle-même, de son rôle sur la terre et de ses hautes destinées. Quel est-ce rôle et quelles peuvent être ces destinées, si ce n'est la collaboration de l'homme avec la puissance créatrice pour ce qui concerne la culture du globe, la réalisation de la fraternité humaine et de l'être-humanité communiant, de plus en plus, par tous ses membres, avec l'unité divine au sein de l'universelle harmonie?

« S'il est un idéal plus beau, plus grand, plus magnifique, qu'on nous le montre, nous l'embrasserons bien vite et nous nous appliquerons avec joie à l'enseigner, à le répandre et à en poursuivre la réalisation (1). »

Ce qu'il importe maintenant, c'est que nous soyons prêts et unis le jour où *notre parti* devra construire l'organisme social d'une humanité majeure.

P. VERDAD.

---

## LIGUE FRANÇAISE DU DROIT DES FEMMES

---

M. Léon Richer, que beaucoup de nos lecteurs connaissent, vient de fonder une ligue à laquelle tous les spirités doivent s'affilier. Il s'agit de défendre le *droit des femmes*, de leur donner dans la société et dans la famille la place qui leur est due afin de prévenir toute équivoque sur le sens des revendications de nos mères, de nos sœurs, de

---

(1) Ch. Fauvety, conclusion de son étude sur *le Bouddhisme*.

nos épouses et de nos filles que la ligue défend.  
Nous insérons son programme.

LA LOI DIT :

La fille, à partir de quinze ans, répond seule de sa vertu :

La séduction n'est pas un délit (1).

La corruption, même d'une fille mineure, n'est pas un délit (2).

La recherche de la paternité est interdite.

La recherche de la maternité est permise.

Les enfants naturels sont à la charge de la mère seule.

Toute promesse de mariage est nulle, — fût-elle suivie de l'abandon de l'enfant.

L'homme, dans le mariage, exerce seul l'autorité paternelle.

Pour marier les enfants, le consentement du père suffit ; si la mère refuse le sien, on passe outre.

Le mari a l'administration des biens personnels de sa femme.

Le mari peut vendre, si cela lui plaît, le mobilier conjugal.

Il peut disposer de tous les effets mobiliers, valeurs,

---

(1) La séduction *simple* ne tombe pas sous le coup de la loi, il faut la *violence*. Le VIOL et le RAPT sont des crimes, la *séduction* n'en est pas un.

(2) Voici le texte exact de la loi : — « Quiconque aura attenté aux mœurs en excitant, favorisant, ou facilitant, *habituellement* la débauche ou la corruption d'un individu *au-dessous de l'âge de vingt et un ans*, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de cinquante à cinq cents francs. » (C. P., 331) — De sorte que la loi ne punit pas la corruption *accidentelle, isolée*. Il faut, pour constituer un *délit*, que la corruption soit une habitude, un métier, qu'elle s'appelle en un mot *proxénétisme*.

Un jugement du tribunal correctionnel de Nîort, du 7 décembre 1861, porte ce qui suit : « Il est de jurisprudence que l'individu qui a excité à la débauche pour satisfaire ses propres passions n'est point regardé comme coupable par notre législation. »

meubles, bijoux, etc., sans consulter sa femme, et cela même à *titre gratuit*, même au profit d'une *tierce personne* (lisez : d'une *concubine*).

La femme ne peut ni faire, ni recevoir une donation. fût-ce d'un membre de sa famille, sans le consentement de son mari.

Ne peuvent être tuteurs ni membres de conseil de famille, les *mineurs*, les *interdits*, les *hommes d'une inconduite notoire*, les *individus condamnés à une peine infamante...* et **LES FEMMES !**

L'adultère du mari, perpétré en dehors du domicile conjugal, n'est pas punissable.

L'adultère de la femme, en quelque lieu qu'il soit consommé, est punissable.

Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse ainsi que sur le complice, à l'instant où ils les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable.

Le meurtre commis par l'épouse, dans les mêmes circonstances, *n'est pas excusable*.

La femme ne peut être admise comme témoin dans les actes de l'état civil, les testaments, les baux, ventes, partage de famille ou autres actes publics ; SA SIGNATURE NE FAIT PAS FOI !

Voilà ce que dit la loi, — et une foule d'autres choses non moins humiliantes, que les femmes ignorent ou qu'elles n'apprennent que trop tard, lorsque le malheur lui-même s'est chargé de leur ouvrir les yeux.

#### NOUS VOULONS :

Que la jeune fille, même *au-dessus* de quinze ans, soit garantie par la loi contre les surprises des coureurs d'aventures ;

Que la séduction soit punie ;

Que la corruption soit punie ;

Que la recherche de la paternité soit permise, comme est permise la recherche de la maternité ;

Que le père naturel soit *responsable* ;

Que l'enfant naturel soit à la charge de ses deux auteurs ;

Qu'une promesse de mariage ne soit pas considérée comme moins sérieuse qu'une promesse de vente, et qu'elle donne droit, en cas de rupture, à des réparations morales ou autres, proportionnelles au dommage causé ;

Que l'autorité sur les enfants soit commune au père et à la mère :

Que le consentement de la mère soit aussi nécessaire, pour le mariage, que celui du père ;

Que l'administration des biens personnels de la femme n'appartiennent pas de droit et exclusivement au mari ;

Que le mari ne puisse vendre, sans le consentement de sa femme, les meubles garnissant le ménage ;

Qu'il ne puisse disposer librement et seul, soit à titre *gratuit*, soit même à titre *onéreux*, des valeurs ou effets mobiliers dépendant de la communauté, ou appartenant à l'un des époux ;

Que la femme puisse faire et recevoir des donations sans le consentement de son mari, en se conformant aux prescriptions de la loi.

Qu'elle cesse, en ce qui concerne les conseils de famille, d'être assimilée aux *mineurs*, aux *imbéciles* et aux *repris de justice* ;

Que l'adultère du mari soit assimilé à l'adultère de la femme : c'est-à-dire, que l'adultère perpétré par le mari, en dehors du domicile conjugal, ait le même caractère délictueux que l'adultère accompli dans la maison commune ;

Que le témoignage de la femme fasse foi dans les actes d'état civil et les actes publics, comme il fait foi devant les tribunaux criminels.

Nous voulons :

Que la morale soit une ;

Que ce qui est interdit à la femme ne puisse être permis à l'homme ;

Que les pouvoirs publics, gardiens naturels des mœurs, cessent de favoriser la débauche en autorisant, protégeant et réglementant la prostitution.

**NOUS DEMANDONS EN OUTRE :**

Au nom de la sainteté même du mariage,

Au nom de la pureté des mœurs,

Au nom de la morale,

Que le régime hypocrite de la séparation de corps, — qui rompt le mariage sans le dissoudre, sépare les époux sans les désunir et ouvre la porte à de honteux compromis, — soit *remplacé* par le divorce entouré de toutes les garanties légales jugées nécessaires.

**ENFIN NOUS VOULONS :**

Que toute femme puisse vivre honnêtement du produit de son travail, sans être obligée de recourir aux ressources immondes de la prostitution publique ou clandestine.

**EN RÉSUMÉ :**

1° Identification complète de l'homme et de la femme au point de vue de la possession légale et de l'exercice des droits civils. en attendant la possession légale et l'exercice des droits politiques ;

2° Conservation par la femme de la plénitude de ces droits dans le mariage. Plus de subordination de l'épouse à l'époux ; droit de la mère égal au droit du père ;

3° Rétablissement du divorce ;

4° Initiation progressive de la femme à la vie civile ;

5° Seule et même morale pour les deux sexes : ce qui est excusable chez l'un ne pouvant être blâmable, — quelquefois même criminel, — chez l'autre ;

6° Abolition de la prostitution réglementée ; fermeture immédiate de toutes les maisons de débauche ; suppres-

sion de la police improprement désignée sous ce nom de *police des mœurs* ;

7° Droit absolu pour la femme de développer son intelligence par l'étude, de cultiver sa raison, d'étendre le cercle de ses connaissances, sans autres limites que celles résultant de ses aptitudes ou de sa volonté ;

8° Libre accès des femmes à toutes les professions et à toutes les carrières pour lesquelles elles justifieront, au même degré que les hommes, et après examens semblables, des capacités et des aptitudes nécessaires ;

9° Application rigoureuse, sans distinction de sexe, de la formule économique : *A produit égal, salaire égal.*

---

Tel est, dans son ensemble, le programme de la ligue.

Le problème ainsi posé, il n'est pas une femme honnête qui puisse le répudier, pas une mère de famille soucieuse de sa dignité et de ses intérêts, de la dignité et de l'intérêt de ses enfants, qui puisse légitimement refuser son concours.

C'est pourquoi il fait appel à toutes, sans distinction d'opinion, de rang et de fortune.

Le but à atteindre est nettement déterminé. La Ligue s'efforcera d'agir sur les mœurs et de combattre les préjugés séculaires qui consacrent abusivement l'infériorité de la femme. Mais son premier devoir sera de réclamer la révision de la loi, car c'est la loi qui perpétue le mal et éternise la justice.

Qu'on ne dise pas que l'heure est inopportune. C'est précisément aux époques de réorganisation sociale et politique, comme celle que traverse actuellement la France, qu'il est bon de songer aux réformes.



## LA FÊTE DES MORTS

Il est des fêtes dans l'ancien monde qu'il nous faudra conserver dans le nouveau. Ce qui est grand et beau dans la tradition est sans contredit le culte des morts ; malheureusement l'idée étroite que se sont fait les hommes de la mort, rend la fête du 2 novembre triste lorsqu'elle devrait être joyeuse.

La plupart des groupes spirites ont magnifiquement célébré ce jour consacré aux envolés de la terre, aux amis d'outre-tombe. A Paris, à Lyon, en dehors des réunions, on a distribué à la porte des cimetières un énorme journal intitulé : *La Communion entre Morts et Vivants*. Cette feuille bien inspirée, contenant de sages et sérieux articles, a dû porter à la méditation plus d'une personne. Nous félicitons les Spirites qui ont pris cette initiative de bonne et salubre propagande. — Au Mans, les Spirites sont allés manifester leur foi sur les tombes de nos amis décédés. Plusieurs discours ont été prononcés par les F. Labarré et Gontard sur la tombe du curé Guyon, un martyr de la sainte cause. — A Nantes, les littérateurs spirites ont fait une bien belle fête aux morts. M. Guyard, le phalanstérien bien connu, estimé de tous, avait mis gracieusement à la disposition du groupe son salon qui, le soir, a été trop petit pour contenir tous nos amis. Des poésies bien faites et bien dites ont été applaudies ; il en a été de même des discours. Mademoiselle Burel, M. Clovis Mignot, le directeur de la *Revue nantaise*, MM. R. Gaboriau et N. Gabo-

riau, M. Lyeril, M. Trèvarè, M. P. Verdad, qui se trouve de passage à Nantes, un artiste de mérite, M. Testé, et d'autres artistes de bonne volonté, nous ont charmés, et nous voudrions être déjà à la fête d'Allan-Kardec et de Fourier pour jouir à nouveau d'une aussi agréable soirée.

Notre format ne nous permet pas d'insérer les poésies et les discours qui ont été prononcés ; nous donnons celui de notre collaborateur Trèvarè. (Celui de M. P. Verdad sera inséré dans la *Revue spirite* prochaine où nos lecteurs pourront le lire).

#### Discours de M. V. Trèvarè.

On ne peut concevoir de bornes à la création ; elle n'en a ni dans le temps, ni dans l'espace. L'Univers est infini ; notre esprit seul est limité. On ne peut croire qu'à un moment donné, quelque éloigné qu'on le suppose, les mondes aient apparu : la vie circule depuis les temps les plus reculés, et de toute éternité des soleils et des terres se meuvent dans l'immensité.

Personne ne croit plus aujourd'hui à cette conception étroite du monde des anciens qui plaçaient la terre, théâtre des épreuves, au milieu de la création ; le ciel, théâtre des récompenses, au-dessus des sphères qui roulent dans l'espace, et l'enfer, théâtre des châtements, dans le sein même de notre globe. La terre n'est pas le centre de l'Univers, l'homme n'est pas le seul habitant du monde astral ; au-dessus de notre humanité, ou plutôt en dehors de notre humanité, il y a d'autres humanités. Ce sont des mondes peuplés que toutes

les planètes qui brillent sur nos têtes et où l'instinct religieux de tous les peuples a placé, et non sans raison, le lien de l'immortalité.

Par un de ces beaux soirs d'été, dans une de ces nuits étoilées où la pensée humaine se plaît à s'égarer dans l'insondable espace et à s'abreuver de l'infini constellé, quel est celui d'entre nous qui n'a senti la puissante attraction de ces demeures mystérieuses ; ou bien, dans une de ces nuits sombres d'hiver, où l'âme est triste, où la lumière elle-même est voilée, quel est celui d'entre nous qui n'a cherché un asile dans un de ces archipels éloignés ?

Il y a quelques mois, par un de ces jours blafards où la tristesse du ciel fait la mélancolie de l'esprit, je suis entré dans un cimetière, essayant de découvrir le secret que garde si bien le trépas ; les tombes n'ont pas répondu à ma voix, et les arbres sont restés muets ; mais, comme si Dieu eût voulu, en soulevant un coin du voile, répondre au cri de mon âme, tout-à-coup, dans une demi-obscurité, sur la pierre humide d'un tombeau, je vis un lépidoptère qui, sortant de sa pulpe, avec un joyeux bruit d'aile, achevait sa métamorphose. Cette transformation de l'immobile chrysalide en un papillon agile m'a paru comme un symbole de notre immortalité. En effet, le lépidoptère qui est d'abord chenille, puis chrysalide et enfin papillon, ne revêt pas autant de personnalités qu'il revêt de formes ; il n'y a pas trois *moi* dans la chenille : dans ces diverses transformations, c'est toujours la même individualité, poursuivant à travers des formes transitoires son ascension vers l'état par-

fait. Eh ! bien, nous sommes, nous aussi, comme de lourdes chenilles qui aspirons à l'état d'esprits purs, c'est-à-dire à l'état parfait, et l'état de chrysalide ou nymphose du papillon marque, pour chacun de nous, le temps que met l'âme à se reconnaître lorsqu'elle passe d'un état imparfait à un autre supérieur.

Tout berceau est tombeau, mais, quelque profond que soit l'abîme, quelque obscur que soit le vide où l'on tombe, tout ne finit pas là où la mort commence, et l'idéal flambeau de vie s'allume au rayon du sépulcre. Notre âme vivra, nous l'affirmons, et contre les sceptiques qui doutent de la vie future et contre ceux qui la dénaturent.

---

### AVIS A NOS ABONNÉS

Plus de 80 personnes ont oublié de nous payer leur abonnement. Nous leur faisons remarquer que notre imprimeur n'oublie pas de nous présenter sa facture, ce qui est bien naturel. Nous prévenons donc que si dans le délai du présent n° à celui du 8 du prochain mois, nous n'avons pas reçu l'argent qui nous est dû, nous ferons présenter une quittance postale à tous nos amis retardataires. Il est entendu que cette note ne s'adresse pas aux groupes pauvres auxquels nous servons gratuitement notre feuille. P. V.

---

*Le Gérant, LESSARD.*